Nations Unies A/C.5/70/SR.30

Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
12 avril 2016
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 30e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 18 mars 2016, à 10 heures

Président : M. Bhattarai . . . . . (Népal)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (*suite*)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (*suite*)

Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général (*suite*)

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org/).

16-04432X (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (*suite*)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (*suite*)

Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général (*suite*)

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général (*suite*) (A/70/7/Add.47, A/70/348/Add.8 et A/70/348/Add.8/Corr.1)

1. **Mme Bartsiotas** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses au titre du Groupe thématique I, pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général chargé d'appuyer un dialogue sans exclusive et le règlement pacifique du conflit au Burundi (A/70/348/Add.8 et A/70/348/Add.8/Corr.1), dit que le Conseiller spécial travaillera avec le Gouvernement burundais et autres parties prenantes concernées ainsi qu'avec les partenaires sous-régionaux, régionaux et internationaux. Les prévisions de dépenses relatives au Bureau, qui comprendra 49 postes, se montent à 9,4 millions de dollars, à imputer sur les crédits ouverts pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.

2. Dans l'attente de l'approbation par l'Assemblée générale de la proposition de budget, les besoins initiaux seront couverts par l'autorisation d'engagement du Secrétaire général d'un montant de 1,6 million de dollars, au titre des dispositions de la résolution 70/250 de l'Assemblée générale sur les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2016-2017.

3. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/70/7/Add.47), dit que le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les montants demandés par le Secrétaire général. Cependant, comme les activités du Bureau ne font que commencer, certains ajustements devraient être apportés au tableau d'effectifs proposé aussi bien à Bujumbura qu'au Siège de l'ONU. En outre, compte tenu de la petite taille de la mission, certaines réductions devraient être apportées à la composante d'appui.

4. **M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie), parlant au nom du Groupe des États africains, dit que le Groupe est désireux de résoudre les problèmes politiques du Burundi et d'ailleurs en Afrique de façon efficace et au mieux. Le Groupe a pris note des propositions du Secrétaire général et soutient sans réserve le déploiement d'une équipe supplémentaire des Nations Unies sur le terrain au Burundi pour contribuer à ce qui est fait par les acteurs régionaux et sous-régionaux pour résoudre les problèmes politiques et de sécurité du Burundi. Néanmoins, le Groupe est préoccupé par certains aspects des propositions du Secrétaire général, qui manquent de clarté ou sont mal justifiées.

5. Par sa résolution 70/8, l'Assemblée générale a entériné les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination dans son rapport sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (A/70/16), parmi lesquelles figure la recommandation adressée à l'Assemblée générale de souligner la nécessité, pour les organismes du système des Nations Unies et les organes intergouvernementaux, de continuer à tenir pleinement compte des vues, des observations et des contributions de l'Union africaine et des autres mécanismes régionaux et sous-régionaux dans la formulation des politiques et les décisions prises, principalement dans les domaines de la médiation, de la prévention des conflits et de la paix et de la sécurité. À ce sujet, le Groupe tient à rappeler au Secrétaire général combien il importe de respecter les termes de la résolution 70/8 de l'Assemblée générale dans l'élaboration et la présentation de ses propositions. Le Groupe aimerait aussi en savoir plus sur la façon dont les dispositions de la résolution ont été prises en compte dans les présentes propositions.

6. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a noté avec satisfaction que les membres de la délégation de haut niveau de l'Union africaine sont disposés à continuer à soutenir les efforts de médiation entraînés par le Président ougandais, Yoweri Museveni, au nom de la Communauté de l'Afrique de l'Est, en

particulier s'agissant de la nécessité de s'assurer que toutes les parties prenantes, au Burundi, participent bien à un dialogue sans exclusive et cherchent activement à préserver les acquis de l'Accord d'Arusha.

7. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a également accueilli avec satisfaction la récente visite du Secrétaire général au Burundi dans le cadre de l'appui international aux efforts déployés par les pays africains pour trouver une solution durable à la crise au Burundi.

8. Les propositions du Secrétaire général ne donnent aucune information sur la division de travail et sur les rôles respectifs des multiples représentants du Secrétaire général, dans le mandat desquels figure la situation au Burundi, et notamment le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'équipe de pays des Nations Unies, tous ces organes étant dirigés par un fonctionnaire du niveau de secrétaire général adjoint. En outre, les propositions auraient dû présenter des informations non seulement sur les structures des Nations Unies mais également sur les acteurs régionaux et sous-régionaux participant aux activités décrites, notamment la Communauté de l'Afrique de l'Est, l'Union africaine et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. En outre, comme le titre de l'Envoyé du Secrétaire général est Conseiller spécial pour la prévention des conflits, notamment au Burundi, le mandat va bien au-delà de la situation dans ce pays. Le Groupe espère recevoir des éclaircissements à ce sujet.

9. Le Sommet de la Communauté de l'Afrique de l'Est a désigné le Président Museveni comme médiateur de la Communauté pour le dialogue intraburundais. En outre, le dix-septième sommet ordinaire de la Communauté a désigné l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin Mkapa, et l'a chargé de faciliter la médiation sous la direction du Président Museveni. Le Groupe souhaiterait savoir comment la mission politique spéciale proposée complétera l'action menée par les acteurs régionaux et sous-régionaux. Le Groupe voudrait également des éclaircissements sur les liens entre le travail de l'ONU et le travail de la Communauté de l'Afrique de l'Est, et l'aide à prévoir à celle-ci. La composition des effectifs proposés aurait dû prendre en compte la structure existante du système des Nations Unies et des niveaux régionaux et sous-régionaux.

10. S'agissant de l'aide internationale au Burundi, le Groupe est déçu de voir que certains partenaires ont annulé ou suspendu leur participation au programme de développement du pays. Le Groupe espère que l'engagement sans réserve des partenaires sera rétabli sans condition, de façon à faciliter l'accomplissement des aspirations des Burundais au développement.

11. Le succès des opérations des Nations Unies au Burundi et ailleurs dépend dans une large mesure de l'autorité, l'impartialité et le professionnalisme de leur personnel. Le Groupe des États africains prie le Secrétaire général de veiller à ce que l'équipe qui sera déployée au Burundi respecte strictement ces principes.

12. Le Groupe examinera les propositions avancées avec soin et de bonne foi, afin uniquement de s'assurer de l'approbation d'une équipe efficace et professionnelle d'experts qui travaillera avec le Gouvernement burundais et les acteurs régionaux et ne cherchera pas à prolonger son mandat. Le Groupe espère que le Secrétariat apportera des réponses adéquates et sans retard à ses demandes d'éclaircissement.

13. **M. de Preter** (Observateur de l'Union européenne), faisant observer que trois semaines se sont déjà écoulées depuis le début de la première partie de la reprise de la session de l'Assemblée générale, dit qu'il est regrettable que des questions importantes telles que les propositions relatives à la mission politique spéciale au Burundi ne soient introduites que maintenant, tandis que d'autres propositions n'ont pas même été présentées. Certaines de ces questions, notamment les prévisions révisées de dépenses relatives au système du Coordonnateur résident, sont pourtant d'importance cruciale pour l'accomplissement des missions sur le terrain, en particulier dans l'optique de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. D'autres questions telles que les amendements à apporter au Statut et au Règlement du personnel sont liées de près au calendrier suivi. Il demande au Secrétariat de donner les raisons précises des retards et au Président du Comité consultatif de revenir sur les mesures prises par le Comité consultatif

pour accélérer son travail de façon que la Cinquième Commission, à son tour, puisse achever son travail.

14. À plusieurs reprises, les États membres de l'Union européenne ont rappelé combien il importait de soumettre sans retard toute la documentation nécessaire, dans toutes les langues officielles, car c'est là une condition de débats de qualité, fluides, de la Commission, l'égalité de tous les États Membres étant respectée.

15. Les retards actuels donnent une mauvaise image de la Commission. Le 23 décembre 2015, dans sa résolution 70/247, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de soumettre ses rapports au Comité consultatif deux semaines au plus tard avant la date prévue pour l'examen de chaque question, afin que le Comité consultatif puisse à son tour donner son avis à l'Assemblée générale deux semaines au plus tard avant la présentation officielle d'une question – exception faite des prévisions budgétaires révisées et des incidences sur le budget-programme – qui pourrait être soulevée durant la partie principale de la session de l'Assemblée. À peine trois mois plus tard, force est de constater que la Commission ne respecte pas une résolution qu'elle a elle-même soumise.

16. Les membres de la Commission ont également été amenés à croire qu'il y a une entente tacite sur l'idée que les points de l'ordre du jour ne peuvent être introduits durant la dernière semaine d'une session. Ce point a désormais été atteint pour la première partie de la reprise de la session. Les États membres de l'Union européenne demandent donc au Président de la Commission des directives sur ce qu'il y a lieu de faire maintenant, compte tenu du fait qu'ils ne sont en aucune circonstance en mesure de se mettre d'accord pour prolonger la session et qu'ils souhaitent s'en tenir aux résolutions qui ont la Commission comme origine.

17. **Le Président** dit que des versions préliminaires, non éditées, des rapports sur les amendements à apporter au Statut et au Règlement du personnel et au système du Coordonnateur résident ont été remises au Bureau et sont en cours de distribution à tous les destinataires.

18. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif a toujours été très attentif au programme de travail de la Cinquième Commission et donc au calendrier de la publication des rapports, comme l'a indiqué l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247. Il a toujours été honnêtement reconnu que le Comité consultatif a besoin de quatre à cinq semaines en moyenne pour publier un rapport. Le Comité a suivi ce délai pour l'ensemble de ses rapports à l'Assemblée générale à la première partie de la reprise de sa session; en fait, le Comité a produit trois rapports en trois semaines et est sur le point d'en publier un autre, rédigé en une semaine. Le Comité consultatif a obtenu ces résultats en s'imposant des heures de travail supplémentaires et en recueillant à l'avance les questions des membres de la Cinquième Commission. Comme le Comité consultatif s'efforce d'achever les rapports à l'Assemblée générale à la première partie de la reprise de sa session, il est maintenant en retard dans la rédaction des rapports relatifs aux missions de maintien de la paix pour la deuxième partie de la reprise de la session. Néanmoins, il n'épargne aucun effort pour les publier à temps. Il est prêt à examiner d'autres mesures qui pourraient être prises pour assurer une production plus rapide des rapports. Le seul rapport actuellement en chantier est le rapport sur les prévisions révisées relatives à l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, qui devrait être disponible dans les prochains jours.

19. **Mme Bartsiotas** (Contrôleur) dit que le Secrétariat, de son côté, prend très au sérieux le calendrier et la qualité des documents. Il travaille étroitement avec le Comité consultatif et fait tout pour répondre rapidement aux questions de celui-ci.

20. Notant que les mandats prévoyant la publication de documents particuliers, mentionnés par le représentant de l'Union européenne, ont été adoptés le 23 décembre 2015, elle dit que le rapport sur le système du Coordonnateur résident a été publié à la fin de janvier, tandis que la proposition relative au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a nécessité un processus détaillé de consultations au sein de l'Organisation et à l'extérieur, sera bientôt publiée. La proposition de budget relative à la mission politique spéciale au Burundi a été publiée le 10 février. Les développements politiques ne sont pas nécessairement synchronisés avec les processus intergouvernementaux, mais le Secrétariat est bien conscient du fait que la Commission doit disposer des documents utiles pour accomplir son travail au mieux. Le Secrétariat est très attaché à la transparence concernant le calendrier des mandats, de la production,

de l'examen et de la rédaction finale des rapports, et il travaille avec le Comité consultatif et le secrétariat de la Cinquième Commission pour assurer le bon déroulement du processus.

21. **M. Sánchez Azcuy** (Cuba) dit que sa délégation partage plusieurs des frustrations exprimées par le représentant de l'Union européenne. En fait, bien souvent, les rapports, en dehors de ceux qui ont été mentionnés, sont encore en souffrance; dans certains cas, le mandat nécessaire a été adopté il y a six mois, et il y a même un rapport relatif à un mandat adopté de longue date, en juillet 2015.

22. Dans la production des rapports, la responsabilité principale n'incombe pas au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences non plus qu'au Contrôleur, mais plutôt aux départements auteurs qui doivent apporter leur contribution à la rédaction des rapports sans prendre de retard, de façon à éviter que les retards s'accumulent par la suite. Durant la première partie de la reprise de la session, la Commission a ajouté des rapports à son programme de travail à mesure qu'ils devenaient disponibles, en raison des retards dans leur présentation. En outre, tous les rapports destinés à l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa session auraient dû être prêts en février au plus tard, car c'est à cette date que le Comité consultatif doit les examiner. Il est donc injuste que la Commission dirige sa frustration contre le seul Comité consultatif.

23. **M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie) partage lui aussi le sentiment de frustration exprimé par les orateurs précédents au sujet des retards intervenus dans la publication de la documentation et n'accepte pas intégralement les explications fournies par le Contrôleur et par le Président du Comité consultatif. Plusieurs importantes propositions sont très en retard, notamment celle relative au Programme de développement durable à l'horizon 2030, sur lequel d'autres acteurs ont déjà commencé à travailler peu après l'adoption du mandat pertinent. Il est difficile de comprendre les raisons des retards intervenus. En outre, malgré l'attachement du Secrétaire général à une plus grande transparence et à une meilleure responsabilisation – dont on a un exemple dans la décision de rendre publics les rapports d'audit du Bureau des services de contrôle interne –, une note adressée aux parties prenantes sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 n'a pas été communiquée aux États Membres sous prétexte qu'il s'agissait d'un document interne.

24. Il a aussi du mal à comprendre comment sont fixées les priorités par le Secrétaire général. Par exemple, la documentation relative à la mise en place d'une gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'ONU, qui nécessiterait des crédits de l'ordre de 65 millions de dollars, a été produite à temps, tandis que le rapport sur les prévisions révisées relatives à l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/745), qui prévoit un montant d'environ 12 millions de dollars et est indispensable pour les efforts de médiation qui affecteront directement la vie quotidienne des populations sur le terrain, a été publié tardivement, alors que le rapport connexe du Comité consultatif se fait toujours attendre.

La séance est levée à 10 h 40.